

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	ARTS ET CULTURES					
Volume horaire étudiant :	154 h	70 h	h	h	420 h	224 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	X français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Dominique BOURGEON-RENAULT - PR C1 Jean-Louis TORNATORE - PR Professeurs des Universités ☎ 03.80.58.98.54 dominique.renault-bourgeon@orange.fr Jl.tornatore@free.fr	Jean-Philippe THONY Scola ri té ☎ 03.80.58.98.34. jean-philippe.thony@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Espé Bourgogne - département Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

■ Débouchés du parcours (métiers et poursuite d'études)

Le parcours « Arts et Cultures » assure une socialisation professionnelle et scientifique d'étudiants se destinant aux métiers de l'expertise dans le domaine de l'action culturelle pour des débouchés professionnels tels que chargés d'études, chefs de projet culturel, experts auprès des collectivités publiques et leurs établissements publics, secrétaires généraux. Il donne aussi une base théorique et une connaissance du champ professionnel solides aux étudiants qui souhaitent préparer les concours de la fonction publique territoriale ou un doctorat.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

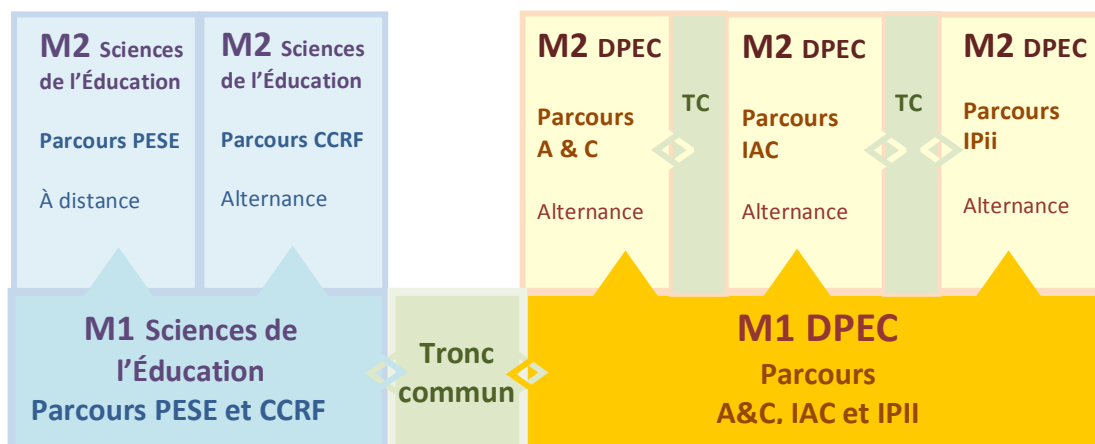
■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les principales compétences délivrées sont :

Analyser la faisabilité d'un projet culturel / **Rédiger** un projet/définir les phases d'un projet / **Définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **Définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **Concevoir** un cahier des charges / **Coordonner** la conduite d'un projet / **Exécuter** un cahier des charges / **Établir** un bilan d'activité / **Établir** une convention / **Établir** des contrats / **Animer** une équipe de travail / **Gérer** les relations avec les artistes / **Élaborer** un système de tarification / **Organiser** une billetterie / **Constituer** un fichier / **Argumenter** un projet de diffusion / **Organiser** une tournée / **Gérer** une tournée / **Concevoir** un projet de lieu culturel / **Identifier** la mission d'une structure par son budget / **Évaluer** un budget / **Élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **Élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **Établir** des dossiers de financement / **Contrôler** l'évolution des dépenses/ **Tenir** une comptabilité / **Établir** un plan d'amortissement / **Établir** un bilan financier et un compte de résultat / **Établir** une déclaration de droits d'auteur / **Définir** les supports de communication / **Concevoir** un plan de communication / **Faire** une synthèse de documents / **Appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **Concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public / **Conduire** des entretiens d'enquête / Connaître l'**aménagement** du territoire / Connaître des concepts de base en **Anthropologie** / Connaître le **fonctionnement** des collectivités locales / Connaître le **Droit** des biens culturels / Connaître l'**Économie** de la culture / Connaître l'**Histoire** de l'action culturelle en France / Connaître l'**Histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / Maîtriser un **anglais** courant/ **Définir** les objectifs culturels d'une structure / **Concevoir** un projet de recherche/ **Définir** une problématique / Analyser un **contexte de recherche** / **Définir** les bases artistiques d'une programmation / **Traduire** une politique en projet opérationnel / **Définir** les bases artistiques d'un projet / **Argumenter** un projet artistique / **Définir** les objectifs culturels d'un projet / **Caractériser** un public / **Connaître** la sociologie des publics / **Concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **Concevoir** la programmation d'une structure / **Concevoir** une programmation jeune public / **Concevoir** une exposition / **Concevoir** un parcours de visite / **Concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **Concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **Concevoir** un projet de catalogue / **Concevoir** un cycle de conférences / **Concevoir** un programme d'animation / **Concevoir** un atelier / **Concevoir** un dispositif d'évaluation / **Mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **Évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation / **Évaluer et/ou organiser** un projet patrimonial.

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune avec les parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » et « Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux ». En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours « CCRF » et « PESE » relevant de la mention « Science de l'Éducation » en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



Les enseignements mutualisés sont indiqués en bas de chaque unité d'enseignement de la maquette pédagogique ci-dessous :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	LV 1 Anglais*		12	12	1	CC		1	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC		1	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC		1	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC		1	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC		1	1
	Communication*	12		12	1	CC		1	1
TOTAL UE 1		20	56	76	6			5	5

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 2	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT			1
	Droit social*	12		14	3	CT			1
TOTAL UE 2		24	6	32	6				2

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 3	discipline	CM	TD	Total H/E	ECT S	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT			1
	Financement de la culture	12		12	1	CT	1		1
TOTAL UE 3		48	24	72	6				4

UE 4	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 1	Sociologie de la culture	12		12	1	CT	1		1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CT	1		1
	Politiques culturelles	12	6	18	2	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC		1	1
TOTAL UE 4		36	30	66	6		3		3

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 5	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion publique	Finances publiques	12		12	3	CC		1	1
	Organisation administrative de l'Etat— collectivités territoriales —.Europe	12		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		24		24	6			4	4

	Total S1 hors encadrement S&P (UE 1 à 5)	154	116	270	30				16
	Total S1	154	140	294	30				20

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing, communication, langues	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	2	CC			1
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC			1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC			1
TOTAL UE 6		20	32	52	6				4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 7	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 2	Éducation populaire*	12		12	2	CT	1		1
	Culture et développement durable	12		12	2	CT	1		1
	Tourisme et culture	12		12	1	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC	1		1
TOTAL UE 7		36	18	54	6		3		4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 8	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	3	CT	1		1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	3	CC		1	1
TOTAL UE 8		12	24	36	6		1	1	2

UE 9	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CT	1		1
	Art contemporain	12		12	2	CT	1		1
	Histoire du musée	12		12	2	CT	1		1
TOTAL UE 9		32	6	42	6		3		3

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	3	CC		1	1
	Arts numériques		12	12	3	CT	1		1
TOTAL UE 10			27	27	6				

	Total S2 hors encadrement S&P (UE 6 à 10)	104	107	211	30				14
	Total S2	104	149	253	30				27

	Total M1 hors encadrement S&P	258	223	481	60				30
	Total M1	258	289	547	60				47

Le rapport de stage problématisé donne lieu à un travail important : 8 ECTS.

Ainsi défini, la première année du parcours « Arts et Cultures » correspond à **60 Crédits ECTS**.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines, en France ou à l'étranger. À l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage problématisé qu'ils soutiennent en septembre devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Modalités d'accès à la première année du parcours :

L'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

En formation initiale, l'accès des étudiants en master 1 est ouvert à tout titulaire d'une licence sur la base de son diplôme et de la qualité de son projet professionnel dans le champ des métiers de la culture. En ce qui concerne l'Université de Bourgogne, le parcours est accessible d'une façon générale à tout étudiant ayant obtenu dans le cadre de sa formation une licence des domaines SHS, droit, gestion, économie...

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

Organisation et descriptif des études :

■ **Compétences acquises à l'issue de la première année du parcours :**

- appréhender l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- appréhender les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- appréhender les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- s'initier aux outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- s'initier aux projets d'action culturelle,
- s'initier au budget d'un projet et établir les contrats avec les partenaires financiers,
- s'initier aux procédures de diffusion des œuvres,
- appréhender les outils de la communication culturelle,
- connaître les outils du suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un tournage.

Modalités d'accès à la deuxième année du parcours :

■ de plein droit :

L'admission en deuxième année du parcours « Arts et Cultures » est de droit pour les étudiants ayant validé la première année du parcours et représentera environ 20% des effectifs de la première année.

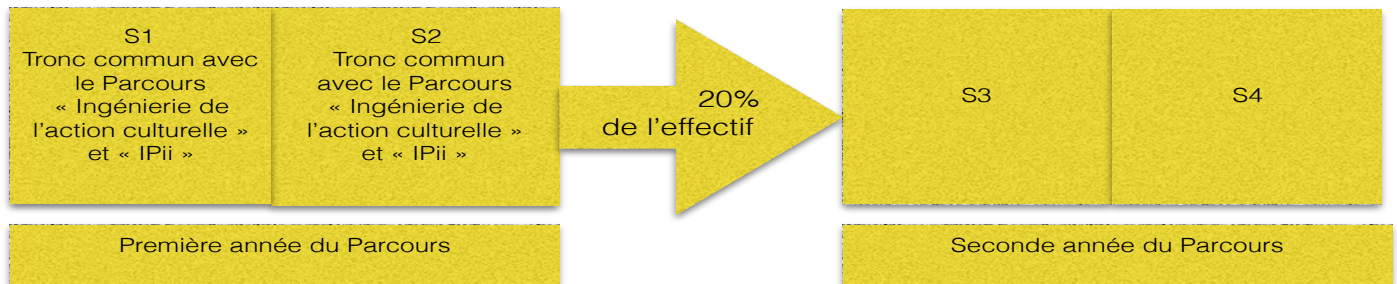


Schéma du Parcours «Arts et cultures »

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DEPC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.74).

Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.

- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

■ Compétences acquises à l'issue de la seconde année du parcours :

- savoir utiliser les outils de gestion dans le cadre de l'administration d'une structure culturelle,
- savoir utiliser les outils de communication,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- effectuer le suivi financier d'une action culturelle,
- donner aux étudiants les bases indispensables en épistémologie et en méthodologie de la recherche,
- transmettre les cadres théoriques qui sous-tendent le secteur des arts et de la culture,
- acquérir les bases indispensables pour traiter des thèmes de recherche sous forme d'un mémoire.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la seconde année du parcours :

La deuxième année du parcours « Arts et Cultures », dispensée selon les modalités de l'alternance, comporte des enseignements mutualisés* avec la deuxième année de Master « Direction de Projets ou Établissements Culturels » parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » de la même mention.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Plusieurs laboratoires de recherche interviennent en appui de cette formation. En effet, la pluridisciplinarité inhérente à la mention et au champ professionnel visé implique que soit associé: le Centre Georges Chevrier (CGC - UMR 7366) dont le directeur est co-responsable de l'option, CIMEOS (EA 4177 - Laboratoire en Sciences de l'information et de la communication) le Centre de recherche et d'étude en droit et en sciences politiques (CREDESPO - EA 4179) et le Centre de REcherche en Gestion des Organisations (CREGO - EA 7317).

Ainsi définie, la spécialité du Master 2 correspond à **60 Crédits ECTS**.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ontologies et épistémologie	Le pragmatisme en sciences sociales	8			8	3	CC/CT	CT	1	1	2
	Sciences de l'épistémologie : de l'empirisme au rationalisme	8			8	3	CT	CT	1		1
TOTAL UE 1		16			16	6			2	1	3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approche managériale du secteur culturel	Marketing des arts et de la culture*	15			15	3	CC/CT	CT	1	1	2
	Droit des artistes/interprètes* et droit à l'image	12	6		12	3	CC/CT	CT	1	1	2
TOTAL UE 2		27			27	6			2	2	4

cours mutualisés avec le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle »

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approche de l'art, de la culture et du patrimoine	Art en espace public et urbanisme*	6			6	3	CT	CT	1		1
	Topiques du patrimoine*	15			15	3	CT	CT	1		1
TOTAL UE 3		21			21	6			2		2

** cours mutualisés avec le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle »*

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie	Enquête et terrain : méthodes qualitative et quantitative*	10			10	3	CC	CT		1	1
	Séminaires		14		14	3	CC			1	1
TOTAL UE 4		10	14		24	6				2	2

** cours mutualisés avec le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle »*

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Spécifique parcours	Politiques culturelles		15		15	3	CT	CT	1		1
	Théories contemporaines de la culture : approches anthropologiques	8			8	3					
TOTAL UE 5		8	15		23	6			1		1

TOTAL S3 présentiel	82	35	117		30						
TOTAL S3 inclus encadrement	82	43	125		30						

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff f CC	total coef
Approfondissements thématiques (UE transversale avec d'autres UFR)	Cours département histoire	12			12	3	CT	CT	1		1
	Cours département histoire de l'art	12			12	3	CT	CT	1		1
TOTAL UE 6		24			0	6			2		2

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Théories et modèles alternatifs dans le champ des arts et de la culture	Culture et néolibéralisme	12			12	3	CT	CT	1		1
	Théories et modèles alternatifs de financement	12			12	3	CT	CT	1		1
TOTAL UE 7		24			24	6			2		2

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Methodologie	Écriture et technique de médiation°		15		15	3	CC	CT		1	1
	Construire un projet de recherche°		8		8	3	CC	CT		1	1
TOTAL UE 8		0	23		23	6				2	2

* cours mutualisés avec le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle »

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Recherche	Séminaires de recherche		12		12	3	CC			1	1
	Séminaires professionnels*		12			3	CC			1	1
TOTAL UE 9			12		12	6				2	2

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Encadrement stages et projets	Sociologie de la culture	12			12	3	CT	CT	1		1
	Cours département sociologie	12			12	3	CT	CT	1		1
TOTAL UE 10		12				6				3	3

TOTAL S4 présentiel	72	35			107	30					
TOTAL S4 inclus encadrement	72	47			119	30					
TOTAL M2 présentiel	154	70			224						
TOTAL M2 inclus encadrement	154	90			244						

* cours mutualisés avec le parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle »

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Précisions :

Le parcours se déroule en 4 semestres :

Année N :

- **semestre 1**, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- **semestre 2**, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement. plus le stage suivi de la rédaction du rapport problématisé.

Le stage de M1 se déroule de début avril au 30 juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

Le responsable d'année organise les examens du semestre 1 (mi-décembre), et le jury (janvier). Les examens du semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. Le jury de première année du parcours se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en deuxième année de parcours.

Année N +1 :

- **semestre 3**, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- **semestre 4**, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire.

Les responsables d'année organisent les examens du semestre 3 (mi-décembre) et le jury de la session 1 (en janvier). Les examens du semestre 4 ont lieu fin mars.

Le stage de deuxième année du parcours se déroule de fin mars à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs, celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit fin juin, soit début septembre.

La session de rattrapage des semestres 3 et 4 a lieu mi-septembre. Le jury de fin de formation a lieu fin septembre, début octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master.

● **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non

validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières :

1. Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.
2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.
4. Les modules de pratique professionnelle (UE 5 et UE 10) ne peuvent donner lieu à des épreuves de rattrapage.